



• **Bio Ariège-Garonne** •

Le groupement des agriculteurs BIO
d'Ariège et de Haute-Garonne



LA FEUILLE BIO ARIÈGE-GARONNE

août 2023

SOMMAIRE

Actualités

- Eleveurs transhumants, les Messieurs Jourdain de la bio... page 2
- Semaine régionale de la Bio page 2

Réglementation / aides

- Nouveau programme régional de subvention aux investissements page 3

Projets alimentaires territoriaux

- Territoires à VivreS page 6
- « Sécurité sociale alimentaire » page 6
- Clôture des « Défis Foyers à Alimentation Positive » page 7
- Du bio local chez Orange page 8
- Clôture du Défi « Cuisine A Alimentation Positive » du PETR d'Ariège page 8
- Toulouse Métropole page 9
- Resto co' en Ariège page 9

Grandes cultures et fourrages

- Déconversion : mythe ou réalité ? page 10
- Du potentiel pH-RedOx aux macérations page 11
- Couverts hivernaux : des essais paysans prometteurs page 12
- Orge brassicole page 14

Élevage

- L'eau en élevage page 15
- Point sur les contaminations microbiologiques en abattoir page 16
- Chronique ovine page 18
- La laine de vos moutons page 19

Arboriculture

- Des actions à l'attention des producteurs de fruits page 19

Maraîchage

- DEPHY Ferme - Couverts végétaux d'automne 2022-2023 page 20
- Rencontre sur la gestion de l'eau et de l'irrigation page 22
- Débouchés demi-gros et commercialisation page 23

EDITO

Après une année 2022 particulièrement dure pour l'agriculture biologique, on pouvait espérer que l'année 2023 soit marquée par une prise de conscience de la nécessité de soutenir et de défendre un mode de production aussi adapté à répondre aux enjeux contemporains.

Le ministère de l'agriculture a bien débloqué un fond de soutien pour aider les producteurs impactés par une baisse de revenus, mais le montant de l'enveloppe est si modeste au regard des besoins qu'il pose question sur la volonté de soutien porté à la bio.

Dans le même temps il est assez étonnant de constater que les acteurs de la grande distribution, loin de soutenir la bio, en profitent pour communiquer sur tous ces pseudos labels ou marques qui lavent plus bio que bio, sans avoir besoin de cahier des charges, ni de contrôles sur les vertus alléguées. Il est vrai qu'il est plus rentable de ripoliner en vert des produits conventionnel grâce à une certification creuse, vide de sens et de moyens, plutôt que de rogner sur les marges délirantes pratiquées sur les produits biologiques...

Autre sujet, autres acteurs, la Fédération des producteurs de légumes de France et Felcoop ont réussi à faire annuler, par le conseil d'état, l'interdiction de vendre des légumes d'été (tomates, poivrons, aubergines...) produits sous serres chauffées en hiver. Rappelons que cette interdiction était une revendication forte de la FNAB et correspondait à un besoin de cohérence exprimé par la majorité des producteurs biologiques qui ne se trouvait pas traduit dans la dernière version du cahier des charges européen de l'AB.

Le ministère s'est contenté, pour l'instant, de prendre acte de la décision sans plus de commentaire...

L'article page 2 explique comment des animaux non bios pâturant sur des estives certifiées en bio permettront à leur propriétaire de toucher la majoration bio (30 €/ha) sur les surfaces d'estives sans avoir à modifier quoi que ce soit à leurs pratiques... ce qui interroge sur la cohérence du dispositif et ses effets pervers...

Ces quelques exemples illustrent bien les menaces et les dérives qui s'appliquent à l'agriculture biologique lorsque les décisions qui la concerne sont prises sans l'implication des premiers concernés à savoir nous, les producteur-trices.

Heureusement, il y a des GAB, des GRAB et la FNAB pour faire entendre notre voix et apporter un contre-poids nécessaire à tous les acteurs qui ne voient dans l'AB qu'une source de profits potentiels, une agriculture de niche ou un cahier des charges un peu trop contraignant.

À Bio Ariège-Garonne, nous sommes fières de porter votre voix et de pouvoir faire entendre vos avis et vos besoins pour que l'Agriculture Bio reste le reflet de la diversité et de l'exigence des producteur-trices qui la font exister au quotidien. Nous avons aussi besoin de vous, en tant qu'adhérents, membres de groupes référents ou même administrateurs pour pouvoir continuer à porter haut et fort la voix d'une agriculture bio exigeante et représentative de ses acteurs.

Bonne lecture et bonne saison.

Tom Fleurantin, paysan Bio au GAEC de Champ Boule à Barjac (09)

Association Bio Ariège-Garonne

Antenne CIVAM Bio 09 : 6 route de Nescus - 09240 La Bastide de Sérou - Tél. : 05 61 64 01 60

Antenne ERABLES 31 : 21 rue de la République - 31270 Frouzins - Tél. : 05 34 47 13 04

Mail : bio-ariège-garonne@bio-occitanie.org



ACTUALITÉS

Éleveurs transhumants, les Messieurs Jourdain de la bio...

L'éco-régime, partie du pacte vert européen, remplace l'ancien paiement vert dans les aides de la PAC. Différentes voies permettent d'accéder à l'éco-régime, notamment la voie de la certification.

Après d'âpres négociations, portées par les réseaux FNAB et Confédération paysanne, il a été obtenu que la certification Bio soit mieux payée que les autres certifications, notamment que la certification HVE.

Mais pour les transhumants, qui rapatrient des surfaces d'estives sur leur déclaration PAC, quid de l'éco-régime ? Deux voies avec deux niveaux de paiement sont alors possibles, par exemple éco-régime bio sur la ferme et voie des pratiques pour les surfaces d'estives rapatriées. C'est le gestionnaire d'estive qui décide de la voie d'accès à l'éco-régime.

De fait, comme deux voies d'accès à l'éco-régime sont possibles entre la ferme et l'estive, il est aussi possible de certifier l'estive en bio pour avoir 30 € d'éco-régime/ha en plus, tout en maintenant une autre voie d'accès à l'éco-régime sur la ferme. En pratique, cela veut dire des estives certifiées en bio, sans aucun changement de pratiques (qui épand des pesticides ou des engrais en estive ?) et des éleveurs en conventionnel qui touchent de l'éco-régime bio sur les surfaces de l'estive qu'ils rapatrient sur leur déclaration PAC.

Rien de choquant pour le ministère, qui a même assuré d'une dérogation pour les animaux non bio qui pâtureraient plus de 4 mois sur une estive bio ...

Au-delà d'un système qui paraît injuste (toucher des aides dédiées à la bio alors qu'on n'est pas en bio, faut le faire...), ça fait une belle pub sur la progression des surfaces en bio, à une période où les enjeux écologiques sont toujours plus prégnants ... mais malheureusement sans changements de pratiques !

Si cette stratégie doit être adoptée sur les 265 000 hectares d'estives déclarées à la PAC sur le massif pyrénéen, il reste à espérer que les sommes pour payer ces aides ne soient pas comprises dans les annonces ministérielles de soutien à la bio de ces derniers temps. Pas sûr que ce soit ce type d'accompagnement qui aide la filière bio à se remettre en forme...

Bio Ariège Garonne s'est associée au courrier proposé par le GAB 65 et envoyé par la FNAB au ministère de l'agriculture, demandant que les aides de l'éco-régime bio rapatriées via les estives ne puissent bénéficier qu'à des exploitations certifiées en bio.

Alors oui, amis transhumants, tels que Monsieur Jourdain de Molière, le ministère considère que nous faisons de la bio sur TOUTES les estives sans le savoir... Et cela quel que soit le mode d'élevage de nos animaux, bio ou conventionnel. Moi qui croyais que la bio est un système cohérent dans son ensemble... Décidément, encore un point de divergence avec mon ministère de tutelle !

*Mathias Chevillon,
éleveur ovin à Seix (09)*

Semaine régionale de la Bio du 23 au 30 septembre 2023

Pour valoriser les hommes et les femmes qui s'engagent dans ce mode de production et soutenir la consommation des produits Bio régionaux, **la Région Occitanie s'engage à mettre en place la Semaine régionale de la Bio. La première édition aura lieu du 23 au 30 septembre 2023.** En 2021, les institutions européennes ont instauré la journée européenne de l'agri-

culture biologique le 23 septembre. « *Le 23 septembre correspond également à l'équinoxe d'automne, moment de l'année où le jour et la nuit sont d'égale longueur ; il s'agit d'un symbole d'équilibre rappelant l'harmonie entre l'agriculture et l'environnement, idéalement adapté à la production biologique.* » L'Occitanie est la **1^{ère} Région Bio de France** avec plus de **13 600 exploitations**

et près **650 000 ha** engagés en agriculture biologique, soit plus de **20 %** de la surface agricole régionale.

Vous retrouverez l'ensemble des événements mis en place dans les lycées, les magasins Bio, les entreprises, les exploitations bio et les maisons de Région sur <https://www.laregion.fr/Plan-Bi-0-2023-2027>

RÉGLEMENTATION / AIDES

Le nouveau programme régional de subvention aux investissements en Occitanie

Nouvelle PAC, nouveau programme de soutien aux investissements des exploitations. La Région Occitanie a dévoilé le fonctionnement des subventions ouvertes sur la période 2023-2027. Les anciens dossiers « 411, 412, 413, 421... » sont regroupés dans le « Dispositif Unique ». Le Pass Installation n'est pas prolongé. La principale nouveauté réside dans le « Contrat Agriculture Durable » dont les bénéficiaires pourront prétendre à déposer davantage de dossiers.

Les financeurs principaux sont le FEADER et la Région Occitanie pour l'ensemble de ces aides, avec France Agri Mer et les Agences de l'Eau sur certains dispositifs. Les agriculteurs peuvent faire appel à la garantie FOSTER pour les emprunts bancaires.

Panorama de la programmation 2023-2027

Aides aux investissements

PASS PETITS INVESTISSEMENTS

Dépenses < 20 000 €

DISPOSITIF UNIQUE

Stratégie globale de l'exploitation
Dépenses > 20 000 €

AIDES À LA PLANTATION

Rénovation de vergers, cultures émergentes, agroforesterie, vignes*

Accompagnement

CONTRAT AGRICULTURE DURABLE

PASS PETITS INVESTISSEMENTS

Projets éligibles	Logement, alimentation, contention des animaux, équipements liés au bien-être animal, équipements sanitaires et de biosécurité ; Équipements de production des filières végétales ; Investissements de transformation / commercialisation à la ferme et agritourisme ; Agroéquipements pour la protection des ressources naturelles ; Amélioration de la performance énergétique ; Amélioration du bien-être et qualité de vie ; Matériel d'occasion éligible.
Bénéficiaires	Agriculteurs à titre principal (ATP) ou secondaire (ATS), Personnes en cours d'installation, Cotisant Solidaire en cours d'installation avec DJA ou DNA, sociétés agricoles (dont ATP ou ATS détiennent la majorité du capital) ; SCA, SICA SCIC, SCOP agricoles ; Lycées agricoles, espaces test, station expérimentales, etc, mettant en valeur une exploitation agricole.
Taux d'aide	20 %, bonus + 10 % JA/NA
Plancher – plafond	5 000 – 20 000 € HT
Réurrence	Sans CAD : 1 dossier dispositif unique + 1 pass petits investissements Ou 2 pass petits investissements Avec un CAD validé : 3 dossiers (dispositif unique ou petits investissements)
Dates de dépôt 2023	Jusqu'au 31/12/2023

DISPOSITIF UNIQUE																
Bénéficiaires	Agriculteurs à titre principal (ATP) ou secondaire (ATS), Personnes en cours d'installation, Cotisant Solidaire en cours d'installation avec DJA ou DNA, sociétés agricoles (dont ATP ou ATS détiennent la majorité du capital), SCA, SICA SCIC, SCOP agricoles, Lycées agricoles, espaces test, station expérimentales, etc, mettant en valeur une exploitation agricole CUMA.															
Taux d'aide	<ul style="list-style-type: none"> • Base : 25 % ; bonus : + 10 % JA ou NA, + 10 % AB ou SIQO, + 10 % zone montagne, limité à 50 %. • Pour les agroéquipements : Investissements productifs, taux de base 40 %, même bonus, limité à 60 %, Préservation des cours d'eau et gestion des équipements : 80 %. • CUMA : 40 % 															
Plancher	20 000€ HT de dépenses éligibles Le matériel d'occasion n'est pas éligible															
Plafond	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Plafond par dossier</th> <th>Plafond sur la période 2023-27</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hors GAEC et CUMA</td> <td>300 000 €</td> <td>500 000 € (si CAD validé)</td> </tr> <tr> <td>GAEC 2 associés</td> <td>450 000 €</td> <td>750 000 € (si CAD validé)</td> </tr> <tr> <td>GAEC 3 associés et +</td> <td>600 000 €</td> <td>1 000 000 € (si CAD validé)</td> </tr> <tr> <td>CUMA</td> <td>600 000 €</td> <td>1 200 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Type	Plafond par dossier	Plafond sur la période 2023-27	Hors GAEC et CUMA	300 000 €	500 000 € (si CAD validé)	GAEC 2 associés	450 000 €	750 000 € (si CAD validé)	GAEC 3 associés et +	600 000 €	1 000 000 € (si CAD validé)	CUMA	600 000 €	1 200 000 €
Type	Plafond par dossier	Plafond sur la période 2023-27														
Hors GAEC et CUMA	300 000 €	500 000 € (si CAD validé)														
GAEC 2 associés	450 000 €	750 000 € (si CAD validé)														
GAEC 3 associés et +	600 000 €	1 000 000 € (si CAD validé)														
CUMA	600 000 €	1 200 000 €														
Réurrence	<ul style="list-style-type: none"> • Sans CAD : 1 dossier dispositif unique + 1 pass petits investissements OU 2 pass petits investissements. • Avec un CAD validé : 3 dossiers (dispositif unique ou petits investissements). • CUMA : 1 dossier par an. 															
Dates de dépôt 2023	14 juin – 30 novembre 2023															

DISPOSITIF UNIQUE	Dépenses éligibles <i>Pour la liste intégrale, se référer au texte de l'appel à projets</i>
Bâtiments, logement des animaux, aménagements, équipements	Construction, aménagement et équipement de bâtiments d'élevage, systèmes de traitements des eaux de pluie et de distribution, salle de traite mobile, transporteurs et tracteurs (zone montagne)
Fabrication d'aliments, séchage en grange, stockage paille et fourrage	Bâtiment de stockage paille et fourrage, séchage en grange à énergie renouvelable, stockage du grain, fabrication d'aliments à la ferme
Bien-être animal, équipements sanitaires et biosécurité	Brosses, amélioration de l'aération, aires d'exercice, couloirs de contention. . .
Serres et équipements	Serres, équipements intérieurs, automatisation, équipements de mise en marché pour horticulture, Outils de guidage de précision Pulvérisateurs de classe de performance I à IV
Protection contre les aléas climatiques et les bio agresseurs	Filets para-grêle, ombrières, etc Dispositifs contre les bio agresseurs
Pépinières	Matériel de tri et débitage des greffons et porte greffes, matériel de greffe, chambre froide, traitement à l'eau chaude. . .
Economie d'eau	Logiciel de pilotage de l'irrigation, appareils de mesure, régulation électronique, collecte des eaux de drainage des serres
Lutte contre l'érosion et protection des sols	Matériel d'implantation et entretien des couverts, semis de prairies, Matériel d'entretien des haies, Matériel de diminution du travail du sol
Réduction de la pollution des eaux	Matériel de la liste «écophyto II » Lutte mécanique ou thermique contre les adventices Matériel d'épandage d'engrais de précision
Point d'abreuvement, préservation des cours d'eau	Sur zones à enjeu Eau spécifique : Mise en défens des berges, aménagement de zones tampon, gestion des effluents dans le cas de modernisation de bâtiments
Transition énergétique et lutte contre le réchauffement	Chauffe-eau solaire, éclairage, récupérateur de chaleur, petit éolien et panneaux photovoltaïques en autoconsommation
Stockage conditionnement et vente de produits transformés	Bâtiments de transformation, conditionnement, commercialisation, traitement des effluents de cette activité, équipements frigo, remorques de vente

Agritourisme	Construction, rénovation, aménagements agritouristiques : terrassement, gros œuvre, second œuvre, création d'hébergement, activités de restauration, accueil et animation, Equipements
Autres	Amélioration de l'ergonomie et la qualité au travail Etudes de faisabilité technique, frais d'ingénierie et architecte, Logiciel de gestion/ commercialisation, création site marchand, conseil stratégie/marketing
CUMA	Autonomie fourragère et protéique, autonomie azotée, équipements spécifiques de culture, santé et fertilité des sols, TCS, contention des animaux, bien-être animal

AIDES A LA PLANTATION	Plantation de cultures émergentes	Systèmes agroforestiers intra parcellaires	Rénovation des vergers
Projets éligibles	PPAM, asperge, châtaigne, pistache, houblon, kaki + autres cultures si dynamique collective et argumentaire à fournir	Projet agroforestier (cf liste d'essences) Verger agroforestier	Priorité sur Jeune Agriculteur (JA) ou Nouvel Agriculteur (NA) et problématique Sharka
Bénéficiaires	Agriculteurs à titre principal (ATP) ou secondaire (ATS), sociétés agricoles, cotisants solidaires en parcours Jeune Agriculteur (JA) ou Nouvel Agriculteur (NA), lycées agricoles	Idem + propriétaires fonciers	Agriculteurs à titre principal (ATP) et sociétés agricoles
Conditions éligibilité	Réalisation d'un accompagnement technique, étude de débouchés, achats de plants chez pépiniériste	Réalisation d'un accompagnement technique Respect des densités de plantation	Seuls les dossiers retenus par France Agri Mer pourront être présentés à la Région
Dépenses éligibles	Plants, coûts d'implantation, accompagnement technique		Plants, coûts d'implantation
Taux d'aide	25 % +10 % JA ou Nouvel installé +10 % AB	60 % (si fruitiers < 10 % de la plantation) 40 % (si fruitiers > 10 % de la plantation)	35 à 45 %
Plancher/plafond	2 000 – 10 000 €		10 000 €
Récurrence	2 dossiers sur la période 2023-27		
Dépôt et instruction	Au fil de l'eau		

*Nouveau Dispositif Vigne : à venir fin 2023

LE CONTRAT D'AGRICULTURE DURABLE	Accompagnement des agriculteurs vers la transition agroécologique
Structures	36 structures sont habilitées pour cet accompagnement en Occitanie Dont ADEAR 31, FD CIVAM 31, Chambres d'Agriculture 09 et 31, Arterris, Solidarité Paysans 09 et 31
Contenu	Phase 1 : élaboration du CAD avec état des lieux du point de vue de la durabilité (viabilité, respect de ressources, qualité de vie, autonomie et résilience), établissement d'une trajectoire de transition et d'un plan d'action Validation par la Région Phase 2 : bilan à 3 ans Phase 3 : bilan à 5 ans
Montant d'aide	1 500 € / exploitation (pour 4 j d'accompagnement)

Pour en savoir plus : toutes les notices et les appels à projets sont disponibles sur www.laregion.fr → toutes les aides → saisir le nom de l'aide

Pour déposer les demandes : <https://www.europe-en-occitanie.eu/Euro-pac>

Cécile Cluzet

Source : Présentation des dispositifs régionaux par la Région Occitanie, le 1^{er} juin 2023.



PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Accessibilité Alimentaire

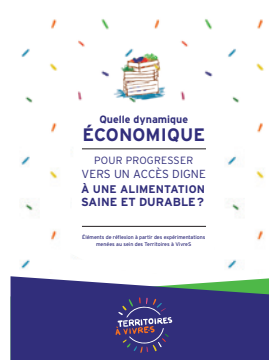
Territoires à VivreS

Le projet Territoires à VivreS émane d'une mobilisation inter-associative regroupant le Réseau Cocagne, V.R.A.C, le Secours Catholique, le Réseau CIVAM et l'UGESS qui visait à contribuer à la réduction des inégalités d'accès à une alimentation choisie. Il se décline depuis début 2021 en quatre expérimentations territoriales sur les métropoles de Lyon, Aix-Marseille, Montpellier et Toulouse. L'objectif est de favoriser par la coopération un accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous, et de créer collectivement avec les organisations agricoles et de l'économie sociale et solidaire de nouveaux dispositifs pour des filières solidaires et durables.

Ces trois années d'expérimentations sont consignées sur le site internet dédié www.territoires-a-vivres.xyz.



Nous vous recommandons la lecture des principaux livrables qui tirent les enseignements de ce parcours (à télécharger dans l'onglet « Valorisation => livrables »). Et si vous devez n'en lire qu'un, nous vous conseillons : « La quadrature du poireau : l'équation impossible des prix accessibles et rémunérateurs » !
Le prix des produits, à défaut de bien nourrir les producteurs et les consommateurs, nourrit de nom-



breux fantasmes... Ce livret s'intéresse aux acteurs qui luttent contre la précarité alimentaire : que se passe-t-il lorsqu'ils décident de s'affranchir de l'aide alimentaire et son apparente gratuité pour s'approvisionner sur un marché local ?

Ce projet est soutenu par France Relance, le ministère des Solidarités et de la santé et la fondation Carasso.

Marie Sibertin-Blanc

Réflexions sur une « sécurité sociale alimentaire » en Couserans

Le 31 mai dernier, le Collectif « Transition en Couserans » a organisé un échange autour du projet Sécurité Sociale de l'Alimentation à Saint-Girons (présentation du projet dans la Feuille bio de décembre 2022 et sur : <https://securite-sociale-alimentation.org/>).

A cette occasion, Bio Ariège-Garonne, en tant qu'acteur représentant les CIVAM, membre du collectif national SSA a été sollicité pour présenter les grands enjeux autour de cette idée puisqu'une première réunion avait été organisée au tiers-lieu ORRIS en juillet dernier, en lien avec les partenaires du projet de recherche HmmLab et des paniers suspendus.

Cette fois-ci, ce sont près de 30 personnes qui se sont réunies à l'étage des Ateliers de la Liberté et près d'une vingtaine de motivés pour poursuivre les échanges et poser les bases d'une initiative de démocratie alimentaire autour d'une caisse à Saint-Girons.

Le 5 juillet, une nouvelle réunion a été proposée pour creuser le sujet, discuter d'autres démarches se faisant sur des territoires voisins (et notamment à Montpellier) et poser le cadre de fonctionnement du groupe de travail prévu pour septembre... Si vous souhaitez en savoir plus ou vous joindre à la dynamique, contactez Magali Ruello.

Magali Ruello

Clôture des accompagnements « Défis Foyers à Alimentation Positive »

Cette année encore, notre association animait le dispositif « Défi FAAP » pour sensibiliser par la pratique et de façon conviviale à une alimentation bio locale, à travers divers ateliers tout au long de l'année (visites de ferme bio, ateliers cuisine, diététiques...).

50 foyers sur la métropole toulousaine y ont pris part, répartis sur les communes de Cugnaux, Balma, Blagnac et Cornebarrieu, en partenariat avec Toulouse Métropole pour la 3^e édition.



En Ariège, 27 foyers répartis entre Saverdun, Pamiers, Lavelanet et Mirepoix ont pu y participer, en lien avec le projet alimentaire du PETR d'Ariège.



Les résultats de ces 6 mois d'accompagnement ont permis d'atteindre côté métropole toulousaine :

- + 2 %** sur l'achat de produits en vente directe et + 5 % sur les achats en magasin bio sur le total des achats alimentaires.
 - + 8 %** sur l'achat de produits d'origine départementale et + 5 % sur les produits régionaux.
 - + 20 %** de produits bio sur le total des achats .
- Tout cela à budget équivalent (environ 2 €/repas).

Et côté ariégeois :

- + 17 %** sur l'achat de produits en vente directe sur le total des achats.
 - + 17 %** sur l'achat de produits d'origine départementale.
 - + 23 %** de produits bio sur le total des achats et d'origine départementale essentiellement (63 %).
- Tout cela à budget équivalent (environ 1,90 €/repas).

Les retours positifs des participants ainsi que les structures sociales partenaires du défi nous encouragent à continuer ces actions de sensibilisation à l'agriculture et l'alimentation bio.

Un prochain défi se prépare pour la rentrée en Arize-Lèze. Si vous êtes intéressés pour y participer (citoyens ou producteurs pour accueillir une visite de ferme), faites-le savoir : constance.malard@bio-occitanie.org.

Constance Malard

FESTIVAL DU BIEN MANGER À TOULOUSE

Du 7 au 9 juillet, la 1^{ère} édition du Festival du Bien Manger porté par la Mairie de Toulouse s'installait sur la place du Capitole, à Toulouse.

Bio Ariège-Garonne y partageait un stand avec InterBio Occitanie, aux côtés d'une cinquantaine de 50 producteurs fermiers de la région, transformateurs, associations, inter-professions...

Nos Guides Manger Bio mettant en avant les bios en circuits courts d'Ariège et de Haute-Garonne ont été distribués tout au long du week-end, et un Quizz de la bio était proposé en continu sur la journée pour donner de l'info autour du label et les chiffres de la bio en Occitanie.



Restauration collective

Du bio local dans les restaurants d'entreprise Orange

Bio Ariège-Garonne participe au projet Manger Bio et Local en Entreprise (MBLE) depuis 2018 en accompagnant des restaurants de l'entreprise Orange.

Ce projet vise à accompagner le secteur « entreprise » de la restauration collective qui fonctionne différemment du secteur social (école, hôpitaux, etc.). La FNAB et son réseau de GAB sur les territoires, en partenariat avec la direction nationale d'Orange, accompagnent les restaurants « pilotes » de l'entreprise à atteindre 20 % de produits bio locaux en valeur d'achats (définition du « local » par MBLE : produits et transformés à moins de 200 km du restaurant).

Bio Ariège-Garonne accompagne deux restaurants de l'entreprise : le site de Blagnac depuis 2018 et celui de Balma depuis 2022 dont l'objectif est fixé dans un premier temps à 10 % de produits bio locaux. Sur le site de Blagnac, près de 24 % des achats sont bio et 20 % sont bio locaux principalement grâce à l'achat de viande. Le site de Balma a atteint son objectif de 10% de produits bio locaux et est en route pour les 20%. La majorité des achats en produits bio locaux des deux restaurants sont effectués auprès de structures circuits-courts (Terra Alter, Produit sur son 31, Le Pré Vert, Les Boulangers Toulousains).



Animation autour des légumes et fruits biologiques locaux dans le restaurant d'entreprise Orange de Balma en juin 2023

✍ Le secteur de la restauration d'entreprise sera concerné à partir de janvier 2024 par la loi Climat et Résilience = 50 % de produits durables dont 20 % de produits bio.

Ludwine Laurette

Clôture du Défi « Cuisine A Alimentation Positive » du PETR d'Ariège

Le Défi « Cuisine A Alimentation Positive » du PETR de l'Ariège s'est clôturé le 30 juin dernier à la Cité du Goût et des Saveurs d'Ariège. Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, Bio Ariège-Garonne a accompagné les cantines de la



commune de Foix, l'EHPAD Le Sapin d'Or à Bélesta et l'association Hérisson Bellor à Mazères.

Après 1 an d'accompagnement, rythmé par des rendez-vous individuels pour chaque site et des temps collectifs, les résultats sont là ! Grâce notamment à l'implication des responsables cuisine et gestionnaires, à des adaptations sur les menus et à la réduction du gaspillage alimentaire, les trois sites ont eu de belles progressions sur la part des produits bio locaux. Une vraie dynamique s'est mise en place autour de la démarche alimentaire

dans chacun des sites avec la mobilisation des différents acteurs : responsables de cuisine, équipes de service et d'animation, élus... ce qui, espérons, rendra pérenne la démarche pour la suite ! Bravo à eux et bonne continuation.

Ludwine Laurette et Magali Ruello



Toulouse Métropole : l'heure des bilans

Le mois de juin sonnait également la fin de l'accompagnement pour 5 communes de Toulouse Métropole : Balma, Bruguères, Cugnaux, Launaguet et Mons.

- Les quatre premières ont été accompagnées sur le renouvellement de leur marché de denrées.
- Le marché de Balma est effectif depuis début 2023 et compte 24 lots dont 7 lots bio.
- Pour Cugnaux, le nouveau marché est constitué de 37 lots dont 16 lots bio et sera mis en place début 2024.
- Le renouvellement du marché de Bruguères est un peu plus lointain mais des premières propositions

ont été travaillées pour des lots spécifiques en bio (viandes, yaourts et fromages blancs, épicerie) tout en favorisant les circuits-courts.

- La commune de Launaguet a accepté le pari de doubler le nombre de lots pour son nouveau marché. Parmi les 18 lots, 6 lots sont bio et 3 sont Label Rouge.
- La restauration scolaire de Mons étant concédée, l'accompagnement a consisté à évaluer les possibilités pour ramener de la production sur site, ce qui pourrait se concrétiser d'ici l'année prochaine.

Ludwine Laurette

Des nouveaux accompagnements resto co' en Ariège

Dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire de Territoire) du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, 2 nouveaux sites vont être accompagnés : la cité scolaire collège-lycée de Saint-Girons en partenariat avec le Conseil Départemental et l'EHPAD de Sainte Croix Volvestre/Mairie de Sainte-Croix. En parallèle, le lycée EREA de Pamiers nous a également sollicité pour accompagner sa démarche alimentaire dans le cadre d'un financement régional Occit'Avenir. Le mois de juin a été ainsi l'occasion de réunir les comités de pilotage pluri-acteurs de chacun de ces 3 sites. Cette



Lancement à la cité scolaire de Saint-Girons le 5 juin 2023

étape permet une phase d'interconnaissance entre les différentes parties prenantes (service de direction, de gestion, de cuisine, enseignants, service périscolaire, élèves pour les établissements du secondaire, infirmière...) et brosse les principales perceptions et attentes sur les questions de démarche alimentaire durable en restauration collective. Pour l'EREA, nous avons pu partager les grands enjeux des liens alimentation-production lors de la visite de ferme que nous avons réalisé au GAEC de Mondély à La Bastide de Sérou.

Après une étape de diagnostic qui s'étalera entre l'été et la rentrée (avec un volet gaspillage avec le SICTOM et le SPECTOM), ces différents comités se retrouveront pour partager les éléments d'état des lieux et poser les prochaines étapes...

Pour plus d'info sur ces sites, n'hésitez pas à nous contacter : Magali Ruello ou Ludwine Laurette.

Magali Ruello

Des animations pédagogiques sur l'agriculture et l'alimentation bio pour les écoles de Foix et d'Aston

Au cours du printemps, les écoles des Bruilhols et Nelson Mandela à Foix ainsi que l'école d'Aston ont pu participer à un cycle d'intervention en classe et à la ferme pour découvrir l'agriculture biologique : « Agriculture Bio : ques'quo ? », « Décrypter les étiquettes et les labels », « préparation d'une visite de ferme de façon journalistique ». L'école Nelson Mandela a notamment eu l'occasion d'aller découvrir la chèvrerie de Delphine, à Loubens, lors d'une visite à la ferme savamment préparée en classe par les élèves qui ont pu poser toutes leurs questions. Ils ont même pu repartir à la maison avec leurs fromages !

Constance Malard



GRANDES CULTURES ET FOURRAGES

Déconversion : mythe ou réalité ?

Le bruit court dans les campagnes que de plus en plus d'agriculteurs se déconvertissent. Qu'en est-il vraiment ? Faisons le point, chiffres à l'appui, sur la situation en 2022 et sur les tendances pour les années à venir.

Etat des lieux de fermes céréalières bio

En 2022, sur le territoire français, on dénombre 22 214 céréaliers bio qui cultivent 781 000 ha. Cela représente + 1,5 % de producteurs et + 4,4 % d'hectares par rapport à 2021. Bien que la dernière vague de conversion soit passée, les surfaces céréalières et le nombre de producteurs bio restent en légère augmentation.

Focus sur l'évolution des fermes céréalières en Occitanie :

	Occitanie		France	
	2022	2021	2022	2021
Producteurs	4 862	+ 0,9 %	22 214	+ 1,5 %
Surface (ha)	172 484	+ 2,7 %	781 086	+ 4,4 %
Dont conversion	22 470 ha		113 567 ha	

Plus largement, toutes filières confondues, les fermes biologiques représentent 14,2% des fermes françaises avec +3,5% des nouvelles fermes engagées en 2022.

Un ralentissement aux explications multifactorielles

Après les pics de conversion de 2015, 2018 et 2020, la bio connaît un ralentissement de la dynamique d'engagement. Par engagement il est ici entendu la certification auprès d'un organisme certificateur pour l'année et non pas uniquement une nouvelle notification auprès de l'Agence bio. Un changement d'organisme certificateur est d'ailleurs comptabilisé comme déconversion.

Les agriculteurs sont de moins en moins nombreux et de plus en plus âgés. Une ferme sur deux en France est dirigée par un agriculteur de 55 ans ou plus. La filière grandes cultures est particulièrement touchée par ce phénomène avec 54 % des fermes concernées. Seul un quart des producteurs de plus de 60 ans envisage une

reprise de leur ferme. Au-delà du maintien des terres en bio, cela pose la question de l'utilisation des terres après leur arrêt d'activité.

En dehors de l'âge, de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte. Aussi, pour mieux décrypter la dynamique d'engagement des producteurs en bio et lever le voile sur les causes de déconversion, Interbio Occitanie a lancé une étude sur la région. Voici les premiers résultats.

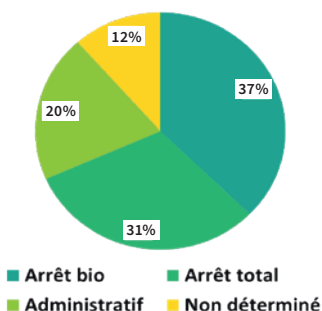
Quelle dynamique d'évolution en Occitanie ?

Depuis 2019, on constate une augmentation des arrêts d'engagements en bio (graphe ci-dessous).

Dynamique des engagements en Grandes cultures, spécialisés ou non



Répartition des arrêts 2022 en grandes cultures par type



On en dénombre 174 en 2022 sur l'Occitanie, parmi lesquels 65 correspondent à une déconversion (graphe ci-contre). Pour les autres il s'agit principalement d'un arrêt d'activité.

Les premiers résultats montrent que la principale cause d'arrêt partiel ou total de la certification AB est, de loin, la mauvaise valorisation de la production, compte tenu du travail et des charges engagés. La deuxième raison évoquée est le travail du sol avec une gestion du salissement compliquée et un nombre de passages conséquents. Malgré tout, encore en 2022, le nombre de nouveaux engagés compensait le nombre d'arrêt de la certification bio.

L'année 2022 restera marquée par une inflation conséquente, entraînant une réduction de 4,6 % du budget des ménages alloué à la consommation de produits bio.

Le mode de consommation des produits bio évolue en faveur de la vente directe (+ 3,9 %) au détriment des magasins spécialisés (- 8,6 %) et de la grande distribution (- 4,6 %). Avec une installation pour deux ou trois départs à la retraite et un marché de la bio en léger recul, les quelques années à venir risquent d'être peu porteuses. Pour aider à passer le cap, plusieurs options peuvent être envisagées comme diversifier davantage sa production, se tourner vers de la transformation ou encore adapter ses modes de commercialisation.

Alexia Garrido

Orge brassicole : une bière bio et locale, oui c'est possible !

A la demande des brasseurs d'Occitanie, le réseau Bio travaille depuis 2019 sur la relocalisation de la production des ingrédients de la bière en région.

Une association interprofessionnelle est en cours de création et entend laisser la place à chaque acteur pour co-construire cette filière régionale. Tous les producteurs d'orge brassicole souhaitant prendre part aux échanges sont les bienvenus.

En parallèle, de nombreuses initiatives émergent sur le territoire, à l'image de la bière de Toulouse, transformée par La Garonnette dont l'orge bio est produite dans la ville de Toulouse sur le Domaine de Candie. Pour favoriser d'autres démarches d'approvisionnement en local sur le territoire, nous vous proposons d'échanger sur cette démarche le **lundi 27 novembre 2023 à 14h au Domaine de Candie (31100)**.

Alexia Garrido

Programme

Cette rencontre sera l'occasion de présenter comment est né le partenariat entre ces deux structures, le contenu de leur accord, les défis qu'ils ont pu rencontrer et les enjeux liés à la pérennisation de leur collaboration. Un débat sera ouvert sur les enjeux liés à la problématique protéine. En filière brassicole le taux de protéine optimal étant compris entre 10 et 11 %, comment gérer les années où le grain ne répond pas tout à fait au cahier des charges, quelles garanties financières pour le producteur, quelle sécurisation de l'approvisionnement pour le brasseur ?

Venez échanger et poser vos questions. Nous clôturerons la rencontre par la visite de la brasserie La Garonnette.

Du potentiel pH-RedOx aux macérations : vers une bonne santé des sols et des plantes

Le pH mesure l'activité des protons chargés positivement et le RedOx, l'activité des électrons chargés négativement. Comme les plantes et le sol fonctionnent correctement sur une gamme potentiel RedOx / pH optimale, mesurer le pH-RedOx permet de renseigner sur l'état de santé du sol et des plantes.

Lorsque les conditions s'éloignent de ces valeurs optimales, les pathogènes se développent plus facilement et l'assimilation des éléments nutritifs est complexifiée car demandant davantage d'énergie à la plante.

Milène SOUVIGNET, chercheuse indépendante, a pu mettre en évidence que l'utilisation d'extraits fermentés, aussi appelés macérations, tendent à favoriser un milieu dont les conditions de pH et RedOx sont optimales pour le sol et les plantes. Nous l'avons donc invité à venir vous rencontrer **le 25 janvier 2024**

pour qu'elle présente l'intérêt de s'attarder sur le pH et l'équilibre RedOx, comment le mesurer et initier à la fabrication d'extraits fermentés.

Son intervention sera complétée par la venue de **Philippe HOUDAN**, agriculteur bio pionnier sur l'utilisation des macérations et huiles essentielles (mais aussi beaucoup d'autres choses dont la couverture permanente des sols, etc.) **le 29 février 2024**.

Nous avons la chance d'accueillir ces deux experts du sujet, qui auront à cœur de rendre leurs propos accessibles à tous et de vous fournir toutes les informations nécessaires pour vous lancer dans l'aventure dans les meilleures conditions. **Les inscriptions sont déjà ouvertes sur notre site internet !**

Alexia Garrido

Couverts hivernaux : des essais paysans prometteurs

Bio Ariège-Garonne accompagne depuis 3 ans, un groupe d'agriculteurs sur l'identification de mélanges de couverts végétaux adaptés à leurs objectifs et matériel. Retour sur ces essais paysans aux résultats satisfaisants et prometteurs.

Des couverts qui ont apporté jusqu'à 70 kg d'azote/ha en 2023

En système céréalier, les possibilités d'apport d'éléments nutritifs sont limitées et toutes les opportunités sont bonnes à saisir. Un groupe d'agriculteurs, accompagné par Bio Ariège-Garonne, travaille sur l'identification de mélanges capables de capter et restituer un maximum d'azote au sol, tout en limitant la pression adventice et qui restent destructibles mécaniquement. La féverole étant connue pour sa capacité à capter beaucoup d'azote mais aussi pour être peu concurrentielle des adventices, il convenait de l'associer avec des espèces qui soient complémentaires dans le temps et dans l'espace.

Berat : une parcelle propre avec 11 T de MS/ha

Cet hiver, nous avons testé le mélange suivant sur une parcelle en agroforesterie, implanté le 07/10/2022 avec du sarrasin pour précédent :

Féverole	Phacélie	Vesce
Axel	Natra	Gravesa
100 kg	5 kg	40 kg

Après le semis, la couverture du sol a été assez lente, entraînant un assèchement de la surface du sol. La vesce et la phacélie ont tardé à germer et étaient présentes en trop faible quantité. La présence de crucifère aurait permis d'éviter cet effet par son développement rapide à l'automne. Deux semaines avant destruction, le couvert faisait 6,07 T de MS/ha. Étonnamment, la composante majeure de la biomasse était la phacélie avec 3,3 T de MS/ha. Il est à noter que la phacélie est une plante intéressante, notamment pour son système racinaire fasciculé mais dont la levée reste aléatoire malgré une bonne implantation. Avec une très bonne couverture globale du sol, un couvert en bonne santé et faisant plus d'un mètre de haut, la parcelle est restée très propre. Les adventices ont constitué moins de 10 % de la biomasse produite. Juste avant destruction, le couvert a atteint 11 T de MS/ha, soit un gain de 5 T de MS/ha en moins de deux semaines. Ce gain est imputable à la vesce dont la croissance explose au début du printemps.

Ce qui était recherché avec ce couvert c'était avoir une couverture du sol la plus longue possible, garder la fraîcheur du sol et capter puis restituer un maximum



Couvert au 05/04/202

d'azote au sol. L'objectif a été atteint mais cela soulève deux questions : le couvert n'aura-t-il pas prélevé trop d'eau pour la culture suivante ? Comment détruire efficacement un couvert aussi développé ?

Pour un tel couvert, les pistes d'évolution sont : ajouter une crucifère pour favoriser la couverture du sol dès l'automne, intégrer une graminée à condition d'avoir un outil de destruction adéquat.

Un couvert performant sans féverole

C'est bien connu, lorsque l'on cherche à apporter de l'azote dans les sols avec des couverts, quoi de mieux que d'implanter de la féverole ! Malheureusement, ces dernières années, bon nombre d'agriculteurs constatent l'apparition massive et généralisée de maladies sur la féverole. L'utilisation récente de cette dernière par les agriculteurs conventionnels voisins et sa culture en association avec des céréales, favorisent leur développement.

Pour s'en prémunir, un autre groupe travaille sur l'identification d'un mélange de couverts végétaux sans féverole et dont les potentiels de production de biomasse et de capture d'azote restent intéressants.

La construction du mélange

À la suite du couvert est implanté un soja ou un tournesol. C'est donc un couvert capable de couvrir le sol de septembre à mars/avril qui est recherché.

Pour répondre à cet enjeu, la complémentarité entre les espèces a été favorisée en sélectionnant des espèces capables de produire de la biomasse rapidement à l'automne et d'autres capables de prendre le relai en sortie d'hiver. Le même raisonnement a été adopté pour diversifier les systèmes racinaires et

optimiser la couverture du sol (nature du port aérien, étages différenciés).

A l'hiver 2022-23, nous avons testé la combinaison : Brassicacées + Hydrophyllacées + Légumineuses

Plus précisément, c'est une variété tardive de moutarde blanche qui a été retenue pour sa capacité à fleurir tardivement, associée à la phacélie pour son système racinaire intéressant et dont la famille n'est jamais cultivée ainsi qu'à une légumineuse de type trèfle d'Alexandrie ou vesce.

Mini-plateforme d'essais 2022-2023, Muret :

(détail des modalités dans le tableau ci-dessous)



Cette année-là, la moutarde a fleuri pendant l'hiver, ce qui a nécessité un broyage début février. Les biomasses mesurées avant destruction finale sous-estiment donc la biomasse totale produite par le couvert. Par ailleurs, le broyage de la moutarde a permis aux légumineuses d'exploser sur la fin de l'hiver en facilitant leur accès à la lumière, offrant ainsi un tapis vert bien dense.

Les 2 variétés de vesce ont permis d'atteindre près de 4 T de MS/ha avant destruction du couvert. Bien



Modalité 5 (à gauche) VS Modalité 4 (à droite).
Photo prise au 22/03/22

qu'ayant produit un peu moins de biomasse, la meilleure variété de trèfle d'Alexandrie présentait des résultats intéressants.

Le choix du type de légumineuse à retenir dans le mélange ne doit pas uniquement prendre en compte la biomasse produite. Divers paramètres seront à intégrer à la réflexion. Parmi eux on peut citer la culture suivante, la nature des sols, les risques de ravageurs, les plantes spontanément présentes... Ainsi il faudra éviter la vesce là où il y a des risques de repousses ou présence de vesce spontanée et éviter le trèfle là où il y a des problématiques de limaces et des sols argilo-calcaires.

Le GIEE ayant été renouvelé, les travaux sur les couverts végétaux vont se poursuivre. Le champ de travail du GIEE a été élargi à la réduction du travail du sol et à la maîtrise du coût des couverts. Le nom du groupe a donc évolué et est devenu GIEE « Sols en Transition ». Rendez-vous cet hiver pour visiter les essais et échanger avec le groupe !

Alexia Garrido

	M1-Témoin	M2	M3	M4	M5
Féverole (Axel)					
Moutarde bl. (Architect)					
Phacélie (Natra)					
Vesce c. (Gravesa)					
Vesce v. (Goliath)					
Trèfle alex. (Tigri)					
Trèfle alex. (Akenaton)					
Précédent	Blé + féverole				
Date implantation	27/09/2021				
Date destruction	25/03/2022				
Méthode implantation	combiné				
Culture suivante	Soja				
MS (t/ha)	2	3,8	4,6	2,2	3,4
Azote piégé (kg/ha)	60	135	165	65	95
Azote restitué (kg/ha)	23	68	86	37	48
Stockage carbone (t/ha)	0,3	0,5	0,6	0,3	0,5
Evolution MO (t/ha)	0,5	0,9	1	0,5	0,8

 SAVE THE DATE !

Rencontre Tri du grain : perfectionnement et adaptation de son outil

Les 22 et 23 novembre 2023, nous accueillerons Patrick MADIOT, expert du triage des grains. Connu pour connaître sur le bout des doigts toutes les machines et marques, il vous apportera toutes les clés pour utiliser au mieux votre matériel, apporter les meilleurs réglages, optimiser la gestion des flux et pour ceux qui auraient besoin de s'équiper, choisir le matériel le plus adapté à vos besoins. La première journée sera centrée sur l'acquisition des compétences de tri, stockage, séchage et la seconde journée sur l'amélioration de vos installations selon les contraintes qui vous sont propres, grâce à des ateliers pratiques. Infos et inscriptions au 06 34 08 21 57

Colloque National de l'ABC 2024 (Agriculture Biologique de Conservation)

Le Colloque de l'Agriculture Biologique de Conservation des Sols revient et pour notre plus grand plaisir sera en Occitanie début 2024 !

Vous pouvez d'ores et déjà **réserver vos mercredi 31 janvier et jeudi 1^{er} février 2024** pour un événement haut en couleur et surtout riche en échanges et en apprentissage.



Au programme : Deux journées entre paysans-expérimentateurs et techniciens venus de toute la France, avec des témoignages de paysans et techniciens, des retours d'expérimentations, des ateliers de co-développement, de l'innovation collective et bien plus encore.

Le site de l'événement est en cours de réservation. Toutes les informations seront communiquées sur notre newsletter Grandes Cultures, notre site internet et le groupe facebook « Grandes Cultures Bio d'Occitanie ».

Infos et réservations auprès d'Alexia Garrido, 06 34 08 21 57

AGENDA

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

TRI DES GRAINS ET OPTIMISATION DES FLUX

22 et 23 novembre 2023

Intervenant : Patrick MADIOT, expert triage All Seeds Training

RENCONTRE INTERPROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE BRASSICOLE

27 Novembre 2023 – 14h-17h

Présentation du Domaine de Candie et de La Garonnette ;
Présentation du projet ; Débat sur le niveau protéique du grain ; visite de la brasserie

AGROFORESTERIE

18 Janvier 2024 – 9h-17h – Mondilhan (31350)

Intervenant : Arbres et Paysages d'Autan

DU POTENTIEL REDOX-PH DES PLANTES ET DES SOLS AUX MACÉRATIONS

25 janvier 2024 – 9h-17h – Potentiel RedOx-pH + lien avec les extraits fermentés

Intervenante : Milène SOUVIGNET, chercheuse indépendante

29 février 2024 – 9h-17h – Macérations : intérêts et usages + introduction aux huiles essentielles

Intervenante : Philippe HOUDAN, agriculteur-expert

Retrouvez toutes les autres rencontres et formations dans notre catalogue de formations et rencontres ainsi que sur notre site internet (mis à jour régulièrement)



Nos publications :

Retrouvez nos comptes-rendus et autres documents supports sur notre site www.bio-ariege-garonne.fr > Produire Bio \ Documentation \ Grandes Cultures ; dès à présent, comptes-rendus des rencontres couverts végétaux ; ajout régulier au fil de l'année.

Pour vous tenir informés des actualités « Grandes Cultures » : abonnez-vous à notre newsletter sur la page www.bio-ariege-garonne.fr > Produire Bio > Accompagnement technique > Grandes Cultures > Discussions et entraide entre producteurs. ou sur <https://www.bio-ariege-garonne.fr/formulaire/16>

ÉLEVAGE

L'eau en élevage

Lorsque l'on parle de changement climatique, la ressource en eau potable est une préoccupation majeure des Français. Mais cette préoccupation est largement partagée par les éleveurs qui voient les sources se tarir, durant l'été et peut être pour des années. Et pourtant les animaux ont besoin d'eau que ce soit au pré ou en bâtiment et cela tout au long de l'année. Les éleveurs soucieux de la santé et du bien-être de leurs animaux ont bien conscience de l'importance de l'abreuvement en quantité et en qualité.

Quelle eau faire boire aux animaux ? L'eau du réseau public est-elle la seule solution ? Sinon comment traiter une eau issue de captages privés ? quels types d'analyses sur

des captages privés ? Quel matériel de récupération et de stockage ? Que choisir pour traiter ou dynamiser l'eau ? A quoi servent-ils ? Quel impact sur la santé des animaux ?

Pour répondre à ses questions nous accueillerons durant 2 jours, **les 21 et 22 septembre**, Jérôme CROUZOLON.

Jérôme Crouzolon a tour à tour été éleveur, puis conseiller agricole et maintenant formateur en santé, eau et nutrition animale. Il est l'auteur d'un livre sur le sujet : « *Eau et santé animale - Quelle eau donner à boire aux animaux ?* »

Plusieurs études ont mis en évidence les désordres physiologiques et les incidences sur les performances

techniques provoqués par un abreuvement inapproprié des animaux.

Ces journées seront l'occasion d'approfondir ses connaissances sur l'eau, d'obtenir des conseils pratiques à mettre en œuvre et de partager vos expériences. 2 visites de fermes sont programmables afin d'expertiser les solutions envisagées ou déjà mises en place.

Le lieu de la rencontre et les fermes visitées seront déterminés en fonction de la provenance des participants, alors inscrivez-vous à ces rencontres, directement sur notre site (<https://www.bio-ariege-garonne.fr/article/formations-et-rencontres>).

Nous vous attendons nombreux !
Corinne Amblard

10 ANS DU RÉSEAU PÂTUR'AJUSTE

JOURNÉES DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET DE PRATIQUES INNOVANTES

La valeur des végétations et des troupeaux se crée dans les fermes

- >> Le chemin parcouru ensemble avec Pâtur'Ajuste
- >> Visites de fermes
- >> Ateliers d'échanges de pratiques
- >> Diffusion de connaissances techniques
- >> Mises en récit de trajectoires d'apprentissage d'éleveur-euse-s et de technicien-ne-s
- >> Soirées conviviales...

DU 17 OCTOBRE 16H AU 19 OCTOBRE 16H

ARIÈGE 20^e JOURNÉES LA BASTIDE DE SÉROU

Eleveur-euse-s valorisant par le pâturage des végétations naturelles et technicien-ne-s qui les accompagnent, porteur-euse-s de projet, inscrivez-vous :

- >> Sarah Mihout - formatrice à SCOPELA et animatrice du réseau Pâtur'Ajuste 06 32 71 58 81 | contact@paturajuste.fr | www.paturajuste.fr
- >> Formulaire de pré-inscription (avant le 1er septembre) : <https://framaforms.org/10-ans-du-reseau-paturajuste-a-lautomne-2023-1677853063>
- >> FRAIS DE PARTICIPATION (hébergement, restauration, supports) : < 150 € / personne

Financiers sollicités pour soutenir ces journées :

Le point sur les contaminations microbiologiques des viandes bovines en abattoir

80 % de la viande bovine bio est vendue sous forme hachée en GMS (Grande et Moyenne Surface) et RHD (Restauration Hors Domicile) et entre 35 % et 45 % en Vente directe. Pourtant la viande hachée est un produit présentant de nombreux risques sanitaires.

Afin de maîtriser ces risques, sa fabrication est très règlementée tant au niveau de l'abattage que des ateliers de découpe et transformation. Une des réglementations qui touche tous les modes de commercialisation (de la vente directe aux filières longues en passant par les organisations collectives de commercialisation) est l'exclusion des carcasses ayant subi un accident d'éviscération à l'abattoir.

À plusieurs reprises des éleveurs, des organisations collectives et commerciales de producteurs m'ont interpellé sur les raisons des accidents d'éviscération et les difficultés de réorganisation de la commercialisation (explications clients, modification des contenus des cartons, négociations avec les sites de restauration collectives, équilibre matière...) engendrés par une non-production de viande hachée.



Voici quelques éléments d'explications sur cette problématique technique et commerciale

Tout au long du procédé d'abattage, de nombreux souillures peuvent se produire (comme des souillures par le cuir, la bile, le contenu abdominal, la graisse mécanique ou par le contact avec les passerelles et autres équipements de la chaîne ou encore issues de la plaie de saignée). Deux étapes s'avèrent plus à risque au regard de la contamination potentielle de surface des viandes au cours du procédé d'abattage : **la dépouille et l'éviscération**.

Définitions

La dépouille : étape où le cuir est enlevé de la carcasse.

L'éviscération : étape où sont retirés les abats et les viscères.

Origine des contaminations possibles

- Lors de la dépouille : on parle de souillures d'habillement. Elles sont engendrées lors du contact du cuir avec la carcasse au moment des opérations de pré dépouille et de dépouille ou par des contaminations croisées, notamment par l'homme, lors des manipulations. Ces souillures peuvent être par exemple de la matière fécale, des poils...
- Lors de l'éviscération : les souillures d'éviscération sont engendrées par la rupture de l'intégrité de l'appareil digestif lors du retrait du contenu abdominal de la carcasse. Il s'agit alors du contenu digestif.

Quel sur-risque particulier à ces étapes ?

Ces contaminations (souillures) peuvent entraîner un risque majeur pour le consommateur, par la contamination les bactéries *Escherichia coli* producteur de Shiga-toxines (*E.coli* STEC) et en particulier *E.coli* O157. Les infections causées par les *E.coli* O157 sont une préoccupation majeure en santé publique en raison de la sévérité des manifestations cliniques qu'ils génèrent en particulier chez les jeunes enfants et les personnes âgées (colites hémorragiques, syndrome hémolytique). La viande de bœuf haché insuffisamment cuite est un des aliments le plus souvent en cause dans la survenue de cas sporadiques ou épidémiques. Les STEC et en particulier *E.coli* O157 peuvent être présents dans le système digestif ou sur le cuir des bovins.

Voilà pourquoi ces 2 étapes sont particulièrement à risque et surveillées par les services vétérinaires.

Une instruction technique de la DGAL/SDSSA du 18/03/2016, classe les souillures en deux catégories :

Les souillures « mineures » ou « circonscrites » :

- taille inférieure ou égale à la surface de la paume d'une main,
- absence d'écoulement,
- facilité du parage (le parage peut être réalisé en un seul geste ou deux gestes dans les zones difficiles).

Exemple : souillures par le cuir lors de l'habillage, ...

Les souillures « majeures » ou « étendues » :

- taille supérieure à la surface de la paume d'une main et/ou
- présence d'écoulement

Exemple : souillures à la suite d'un accident d'éviscération...

Les abattoirs sont dans l'obligation d'élaborer un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) afin d'atteindre les objectifs de sécurité sanitaire fixés par la réglementation européenne. Pour cela, le PMS doit comporter des procédures relatives à la gestion des souillures indiquant les modalités de surveillance ainsi que les corrections sur les produits et/ou le procédé.

Généralement, le PMS de l'abattoir prévoit un parage sur chaîne dans le cas de souillures « mineures » ou « circonscrites ». Pour les souillures « majeures » ou « étendues » le parage ou douchage ne sont pas des mesures correctives suffisantes du fait de leurs étendues et pénétration. C'est pour cela que des mesures ont été prises sur la destination de ces carcasses.

Conséquences pour la destination commerciale

A l'heure actuelle, la destination des carcasses ayant subi une contamination lors de la dépouille est inchangée car ces souillures sont souvent mineures.

Par contre afin de limiter les risques pour le consommateur, les carcasses ayant fait l'objet d'un accident d'éviscération même mineur, même traitées, ne sont pas autorisées à entrer dans la fabrication de produits sensibles de type viande hachée depuis plusieurs années. Cela engendre des désorganisations pour la commercialisation que ce soit en filières longues ou courtes.

Afin de maîtriser ces risques et limiter les désagréments d'une non-production de steak haché, des actions sont à mettre en œuvre. Sur ce plan, il convient de dissocier le rôle respectif de l'animal, des pratiques de l'élevage, des opérateurs d'abattage (mauvaise gestuelle, cadence) et celui de la technologie d'abattage (ergonomie des postes, abattage rituel, etc.).

Les abattoirs doivent régulièrement former des opérateurs mais également revoir leurs pratiques pour palier à ces contaminations. Mais les éleveurs ont un rôle à jouer pour limiter les accidents d'éviscération et faciliter l'éviscération aux opérateurs :

- **Veiller à toutes modifications de comportements alimentaires ou apparition de grosseurs** au niveau de l'abdomen, durant toute la période de l'engraissement. Ces modifications peuvent traduire des affections digestives (occlusions, péritonites, déplacements de caillette...) et modifient les adhérences du réseau d'organes digestifs dans l'abdomen. Cela rend le travail de détachement du contenu abdominal délicat. En cas de doute, contactez votre vétérinaire.

- **Estimer et faire vérifier l'avancée d'une possible gestation** des femelles mises à l'engraissement, afin de ne pas conduire à l'abattoir des femelles gestantes et proches du terme. Pour cela, certains éleveurs font fouiller leurs animaux. Bien que la fouille ne donne pas une date exacte de saillie, cela permet d'avoir tout de même une idée assez précise, surtout entre quatre et sept mois.

Pour rappel, les réglementations européennes et nationales interdisent le transport de femelles gravides ayant dépassé 90 % de la durée normale de gestation (soit 257 jours).

Si les femelles sont gestantes et proche du terme, l'abdomen est tendu ce qui rend difficile l'extraction des viscères et favorise dangereusement les déchirements des estomacs et intestins.

- **Ne pas alimenter les animaux qui seront abattus à leur arrivée à l'abattoir.** En revanche, si l'animal est amené la veille de son abattage, l'animal peut être alimenté avant son départ de la ferme puisque la réglementation interdit de faire jeuner un animal plus de 12h. Si les estomacs sont pleins (cas des animaux alimentés juste avant l'abattage), ils sont lourds et ils tombent très vite lors de l'ouverture de la cavité abdominale. Dans ce cas, l'opérateur n'a pas le temps d'accompagner la descente et ne peut pas couper les membranes d'attache au bon endroit et au bon moment. Il y a alors un grand risque de déchirement des estomacs et des intestins, ce qui entraîne la menace de souiller et contaminer la viande. De même, dès le début de l'ouverture du sternum, la caillette sort rapidement car pleine, elle fait pression sur la cage thoracique. Il y a alors un plus grand risque de perforation de la caillette par la scie sternum et donc de souillures et de contamination de la viande.

Nous avons tous un rôle à jouer. Chaque maillon de la filière viande est important et œuvre pour garantir une viande bio locale de qualité aux consommateurs.

Corinne Amblard

Chronique ovine

Une diversité de solutions pour une meilleure adéquation offre-demande en agneaux bio

La difficulté des opérateurs de la filière de viande ovine biologique à obtenir une bonne correspondance entre les périodes d'offre et de demande est une des causes de la fuite d'agneaux bio vers le circuit conventionnel. D'où la problématique traitée dans le projet RéVaBio financé par le CASDAR : **la régularité des ventes est-elle une clé du développement de l'agneau bio, via l'étalement local de la production ou la complémentarité entre bassins ?** Les simulations réalisées par l'INRAE soulignent les complémentarités potentielles entre bassins pour maximiser l'adéquation offre-demande. Les suivis réalisés dans 33 élevages montrent que le report des agneaux est la solution la moins coûteuse pour étaler la production, comparativement au désaisonnement ou au fractionnement des agnelages. Des enquêtes complémentaires montrent que cette technique du report est la plus acceptable par les éleveurs (surcoût, travail, sens du métier, etc.), même si elle suscite quelques réserves.

Des agneaux de report

Les expérimentations conduites dans 2 lycées ont permis de tester le report à l'herbe à plus de 10 mois d'agneaux mâles non castrés. Comme prévu, la pression parasitaire à l'herbe a été forte, mais les mesures effectuées sur le bien-être ont montré de meilleurs résultats par rapport aux lots reportés en bergerie. Contrairement à ce qui était attendu, la viande de ces agneaux n'a pas présenté plus d'odeurs et de saveurs désagréables que des témoins de contre-saison conduits en bergerie. Sous réserve de confirmation dans de nouveaux essais, ces expérimentations confirment l'intérêt potentiel du report pour améliorer la correspondance entre l'offre et la demande en agneaux bio.

Vincent Bellet (IDELE)

Vous pouvez retrouver tous les supports présentés durant le séminaire final du projet CASDAR RéVaBio qui s'est tenu le 6 juin 2023, sur le site internet de Bio Ariège-Garonne aux pages information filières/élevage (<https://www.bio-ariege-garonne.fr/article/informations-filières>)

AGENDA

RÉUNION DE CONSTITUTION D'UNE COOPÉRATIVE PRODUCTEURS DE PPAM / ELEVEURS

12 septembre 2023
à Rimont (09420)

PRODUIRE DE LA LAINE VALORISABLE

19 septembre 2023 à Niaux (09)
Intervention : Olivia Bertrand (Laines Paysannes) et la Filature de Niaux

L'EAU EN ÉLEVAGE

21 et 22 septembre 2023 (lieu selon provenance des participants)
Intervention : Jérôme Cruzoulon (Alterelev)

RENCONTRES NATIONALES - LES DIX ANS DE « PATUR'AJUSTE »

Organisé par Scopela, en partenariat avec BAG
17-18-19 octobre 2023 à La Bastide de Sérou et dans toute l'Ariège

RENCONTRE LOCALE PATUR'AJUSTE (#8)

15 ou 16 novembre 2023
en Ariège ou sud Haute-Garonne

L'EQUILIBRE DE SANTÉ AVEC LA MÉTHODE « PANSE-BETES »

Octobre- Novembre
en Ariège ou sud Haute-Garonne
Intervention : Nathalie Laroche (GIE Zone Verte)



Nos publications :

Retrouvez nos fiches techniques et autres documents supports sur notre site www.bio-ariege-garonne.fr > Produire Bio \ Documentation \ Elevages

Retrouvez tous les documents concernant les filières viandes sur notre site www.bio-ariege-garonne.fr > Produire Bio \ Accompagnement technique \ Elevages \ informations filières

Une diversité de solutions pour une meilleure adéquation offre-demande en agneaux bio : Supports du séminaire final du projet CASDAR RéVaBio du 6 juin 2023 sur notre site www.bio-ariege-garonne.fr > Produire Bio \ Accompagnement technique \ Elevages \ informations filières

Rencontre régionale sur l'abattage mobile du 8 mars 2022 : Tous les documents présentés lors de cette journée sur le site de Bio Occitanie (<https://www.bio-occitanie.org/filiere/elevage-viande-2/>).

La laine de vos moutons

Nous vous présentons dans la Feuille Bio de décembre 2022, les travaux engagés sur la filière laine Bio au sein du Bio Ariège-Garonne en partenariat avec le réseau REPYBio qui regroupe les GAB et CIVAM Bio du Massif des Pyrénées.

La laine brute étant certifiable en Bio depuis le 1^{er} janvier 2022, ce produit peut trouver écho chez des consommateurs en quête de matières écologiques et locales. De plus, la filière laine est en pleine (re) construction avec la création en mars 2022 de la Fédération Interprofessionnelle des Laines d'Occitanie (FILO), la réalisation d'une étude de caractérisation du bassin lainier pyrénéen et plusieurs rencontres entre acteurs organisées par l'Agence des Pyrénées en 2022.

Afin de continuer cette dynamique collective à l'échelle du massif, Bio Ariège-Garonne organise, **le 19 septembre 2023**, une rencontre en partenariat avec le Bio Civam de l'Aude à Niaux (09).

La matinée : Intervention d'Olivia Bertrand de Laines Paysannes à la **Mairie de Niaux** consacrée aux apports théoriques et aux échanges :

- La toison, la laine, les fibres, leurs propriétés, les étapes de transformation, les filières ;
- La diversité des races pyrénéennes, la qualité des laines, les débouchés et es liens entre conditions d'élevage et qualité des laines ;
- Questions ouvertes : projets et besoins des participants, chiffres, coûts.

Repas partagé, convivial et propice aux échanges.

L'après-midi : Visite de la filature de Niaux et visualisation des étapes de transformation.

Si vous êtes intéressé.es pour suivre la dynamique collective, partager des éléments qui peuvent la nourrir, ou participer à cette journée, n'hésitez pas à contactez Corinne Amblard (BAG).

Corinne Amblard



ARBORICULTURE

Des actions à l'attention des producteurs de fruits

Notre catalogue des rencontres et formations 2023-2024 vient de sortir. Merci à tous ceux qui ont répondu au sondage communiqué il y a quelques temps pour faire part de leurs besoins !

En arboriculture, la majorité des rencontres se fera courant 2024 pour des raisons de calendrier, le printemps étant plus propice aux ateliers sur site. Les thématiques abordées seront : gestion des maladies et ravageurs en verger, conduite et multiplication des agrumes rustiques, mise en place et conduite de la culture de raisin de table et gestion de l'irrigation.

Mais dès cet automne, une rencontre pour apprendre à « Lutter efficacement contre les taupes et les campagnols » est organisée (31 octobre 2023). Pour garantir un encadrement qualitatif et le bon déroulé de la journée, **le nombre de place est limité à 9**. Pour vous préinscrire, merci d'envoyer un mail à [delphine.da-](mailto:delphine.da-costa@bio-occitanie.org)

costa@bio-occitanie.org. Suivant le nombre de pré-inscriptions, il est envisageable d'organiser une 2^e session.

Pour rappel, il existe maintenant **une liste de discussion « Fruits »** qui regroupe les producteurs de fruits, petits fruits et raisins de table du territoire. Elle a été créée en début d'année **pour faciliter les échanges techniques entre pairs, communiquer sur les prochaines rencontres et diffuser des petites annonces**. Les dernières thématiques échangées : itinéraire technique pour lutter contre le carpocapse, bulletin d'irrigation, référentiel des coûts de plantation 2023 en agroforesterie...

Si vous souhaitez vous y inscrire, n'hésitez pas à envoyer un mail à delphine.da-costa@bio-occitanie.org.

Lucile Chavanieu

MARAÎCHAGE

DEPHY FERME - Couverts végétaux d'automne 2022-2023 : les résultats sont là !

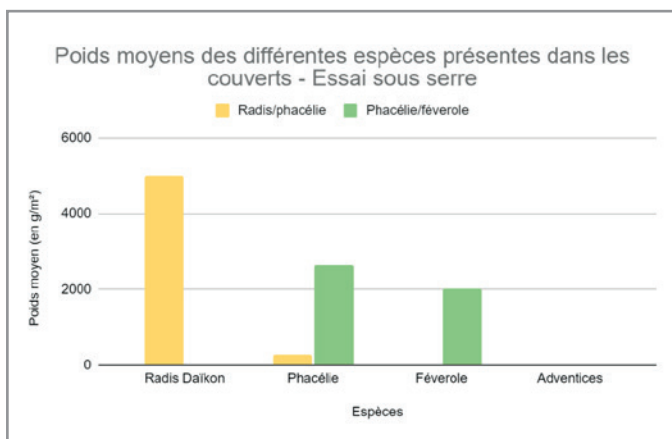
Cet automne encore, les maraîchers du groupe DEPHY ont voulu affiner les références en couverts végétaux d'automne élaborées au fil des années.

Voici les modalités testées cette année, par rapport à la saison précédente :

Automne/hiver 2021-2022	Automne/hiver 2022-2023
Radis Daïkon 4 kg/ha Phacélie 10 kg/ha	Radis Daïkon 8 kg/ha Phacélie 10 kg/ha
Phacélie 10 kg/ha Féverole 40 kg/ha	Phacélie 8 kg/ha Féverole 80 kg/ha
Phacélie 10 kg/ha Moutarde brune 8 kg/ha	—

Pour le témoin, la densité de radis Daïkon a été doublée, en référence à l'essai mené par Alban Reveille lors des essais précédents, qui avait souhaité obtenir des radis plus petits pour une meilleure décomposition du couvert. Concernant l'essai avec la féverole, la densité de cette dernière a également été doublée afin qu'elle soutienne mieux la phacélie.

Les couverts ont été testés en plein champ et sous serre.



Conclusions sur les types de couverts

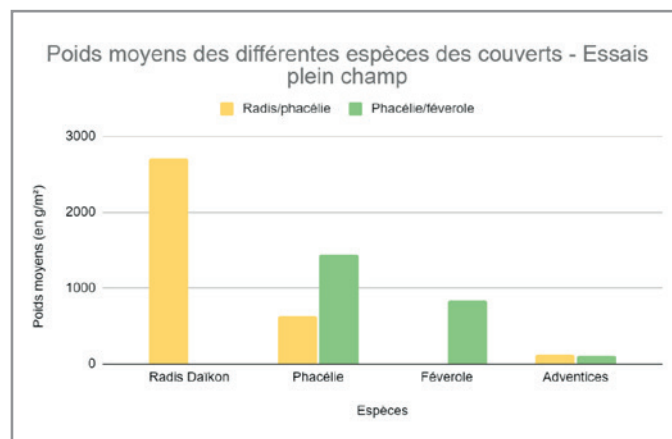
Les résultats d'un seul maraîcher ont été recueillis sous serre, à la ferme du Champ des Grenouilles. Mathieu Doucere a semé les couverts le 18 octobre. Un mois après, le sol présentait une couverture dense qui ne laissait pas de place au développement d'adventices.



Photos prises le 17/02/23 : le radis et la phacélie sont très couvrants au sol, tandis que la féverole dépasse les 1 m de hauteur.

Mathieu est satisfait des deux couverts, de par leur bonne couverture et la grande production de biomasse. Il précise toutefois que ces couverts ont permis aux campagnols de se développer pendant l'hiver, ce sur quoi il faudrait être plus vigilant les saisons prochaines.

Les résultats des couverts en plein champ sont une moyenne de mesures réalisées sur un total de cinq



fermes. Il est ressorti que la modalité phacélie/féverole n'était pas plus couvrante que la modalité témoin (radis/phacélie). Dans cette dernière, le radis a tendance à beaucoup se développer, ce qui étouffe la phacélie. Dans la modalité phacélie/féverole, la phacélie s'exprime plus, ce qui explique pourquoi son poids moyen est plus élevé que dans la modalité témoin.

La croissance de ces couverts en plein champ a également été gênée par les repousses des précédentes espèces, lorsque ceux-ci étaient semés à la suite d'un couvert céréalier (ici, sorgho, millet ou avoine). L'automne doux et l'arrivée tardive du gel ont permis à ces céréales de repousser après leur coupe, et ce vigoureusement, ce qui a pu affecter la levée et l'implantation des graines semées. Le poids des adventices dans le graphique est majoritairement expliqué par ces repousses.

Enfin, le semis à la volée du mélange phacélie/féverole, dont les graines présentent des tailles très différentes, n'a pas satisfait les maraîchers. En effet, cela a abouti à une hétérogénéité, avec des « patchs » de phacélie et une moins bonne levée de la féverole, qui nécessite d'être semée plus en profondeur pour germer. L'un des maraîchers, Clément Brunet, recommande de dissocier les deux semis pour un couvert plus homogène.

Effet des couverts végétaux sur l'infiltration de l'eau dans les sols

Parallèlement à ces essais ont été menés sur cinq fermes des tests d'infiltration de l'eau dans le sol, à chaque fois avant la levée du couvert puis à la destruction. L'objectif était de déterminer l'influence des couverts végétaux sur la porosité du sol, et donc sur sa capacité à laisser l'eau s'infiltrer.

Ce test mesure le temps mis par un volume d'eau connu dans un cylindre pour s'infiltrer complètement, et ce répété jusqu'à ce que cette vitesse d'infiltration se stabilise. Il est ensuite possible de calculer un débit en mm par heure.

Les résultats anonymisés sont visibles dans le tableau suivant, avec à chaque fois les dates de réalisation des tests pour évaluer l'intervalle de temps entre les deux tests sur une même parcelle.

1er test	2ème test	Modalité présente
19/09 : 616,85 mm.h-1	10/01 : 1 058,4 mm.h-1	Radis/phacélie
29/09 : 324 mm.h-1	21/03 : 459,87 mm.h-1	Radis/phacélie
17/10 : Le chenal : 261,72 mm.h-1	17/02 : Le chenal : 532,8 mm.h-1	Radis/phacélie
Entrée : 221 mm.h-1	Entrée : 3 276 mm.h-1	Radis/phacélie
21/10 : Verger : 1 249,2 mm.h-1	17/02 : Verger : 1 476 mm.h-1	Radis/phacélie

Les résultats des premiers tests sont uniquement à comparer avec les résultats de leur second, et non entre eux, car les types de sols et les dates de semis peuvent fortement varier d'une ferme à l'autre.

Voici ce qu'il faut en retenir :

- Les débits calculés au travers des tests d'infiltration à la destruction des couverts sont **plus élevés qu'à leur implantation**. Ces augmentations sont toutefois variables.
- Croiser ces résultats nous permet d'affirmer que le couvert radis/phacélie agit bénéfiquement sur la porosité du sol. En revanche, la répartition très hétérogène des résultats ne nous permet pas d'aboutir à une échelle d'amélioration fiable.

Les valeurs absolues ne sont pas forcément représentatives de la réelle porosité des sols, car il existe un biais d'infiltration horizontale de l'eau, qui aurait pu être pallié avec un cylindre plus grand pour ne mesurer que l'infiltration verticale.

Pour approfondir le sujet, un autre test d'infiltration a été réalisé le 21 février 2023 sur une parcelle d'Alban Reveille après destruction du couvert, à la surface ainsi qu'à 15 cm de profondeur. Les résultats sont les suivants :

En surface	A 15 cm
918 mm.h-1	154 mm.h-1

Le sol de la parcelle est très riche en matière organique sur le premier horizon, jusqu'à 15 cm. Cette mesure tend à confirmer **l'importance de la matière organique sur la capacité du sol à retenir l'eau ou à la laisser s'infiltrer**, grâce à la structure poreuse qu'elle favorise et à la porosité intrinsèque de la MO apportée.

Ce travail collectif mené depuis cinq ans a convaincu les maraîchers de l'importance des couverts végétaux sur la thématique de la fertilité des sols, en plus de la gestion de l'enherbement. Ils ont également acquis des connaissances suffisantes pour pouvoir à l'avenir décider individuellement des couverts d'automne ou d'hiver à planter sur leurs fermes, selon leurs différentes problématiques de sol et leurs besoins de disponibilité des parcelles à la sortie de l'hiver.

Lucile Chavanieu et Célia Aubry

Équipe renforcée pour l'été

Je suis arrivé à Bio Ariège-Garonne pour un stage de 2 mois cet été, avec pour mission de participer au suivi de gestion d'irrigation et d'azote en maraîchage avec Lucile Chavanieu, en collaboration avec Stanislas Poudou de la chambre d'agriculture d'Ariège. C'est la 4^e année qu'un groupe de maraîchers participe à ce genre de suivi, auparavant accompagnés par Delphine Da Costa. Pour cette raison, je réalise une enquête rétrospective sur les années précédentes afin de relever ce qui pourrait être amélioré.



En cours de formation ingénieur en école d'agronomie, je me spécialise en gestion des écosystèmes forestiers. J'ai rejoint cette formation par intérêt pour les enjeux sociétaux autour de l'alimentation, et par amour pour le vivant. Atterrir ici à Bio Ariège-Garonne est une heureuse surprise, car l'ambiance est sympa et parce que je me plais à travailler en faveur d'une alternative, en lien avec celles et ceux qui la font (les maraîchers).

Théo Dour, stagiaire

Rencontre sur la gestion de l'eau et de l'irrigation sur une ferme du groupe DEPHY

Le 3 juillet matin, le GAEC Légumes en Salat (Montsaunès) nous a accueilli pour échanger sur la gestion de l'eau.

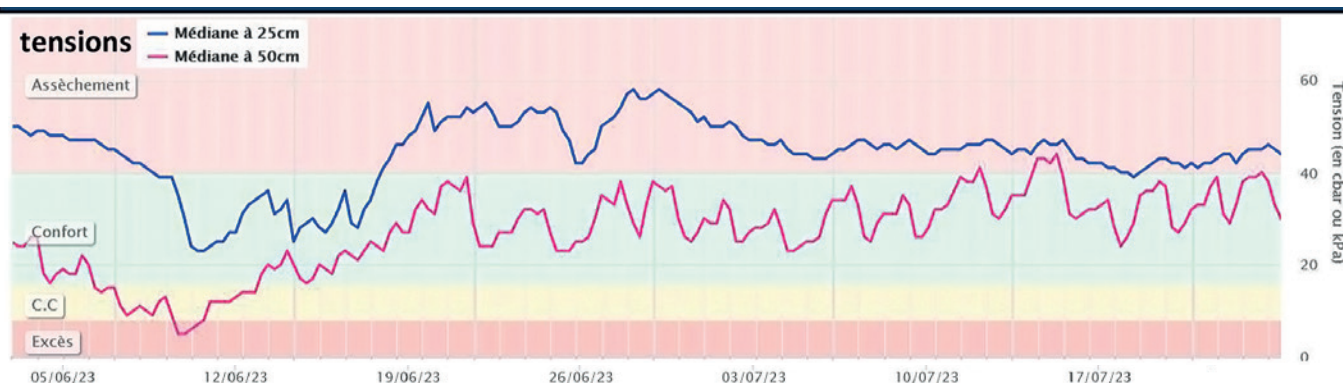
Les maraîchers bénéficient d'un suivi de l'irrigation par sondes tensiométriques et de relevés d'azote (Nitrachek), réalisés par Bio Ariège-Garonne et la Chambre d'Agriculture 09 grâce aux fonds FEADER. Cette rencontre, organisée dans le cadre du groupe DEPHY, était ouverte à tous et a permis aux 17 maraîchers présents d'échanger alors que la saison bat son plein. Les discussions ont tourné autour de l'irrigation, de la gestion de la fertilisation, du choix du matériel (programmeur, dimensionnement du système), ainsi que de l'épêtage, des maladies et ravageurs présents ou encore des choix variétaux.

Si vous n'avez pas pu y participer, **rendez-vous le 11 décembre 2023 à Villeneuve-du-Paréage (09100)** pour la restitution des suivis irrigation et azote de cette année et pour faire un point sur la saison !



Pour accéder aux bulletins d'irrigation co-rédigés par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège et Bio Ariège-Garonne, c'est par ici : <https://ariege.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/cultures/gestion-de-leau/les-bulletins-de-conseil-irrigation/>

Lucile Chavanieu



Courbes tensiométriques sur tomate (cœur de bœuf) – GAEC Légumes en Salat, Montsaunès

Un nouveau guide pour choisir ses débouchés demi-gros en légumes biologiques

Fin 2022, l'équipe de Bio Ariège-Garonne a réalisé une étude des débouchés demi-gros en légumes biologique, en appui à l'Espace Test Agricole d'Embarou à Mirepoix.

L'objectif de cette étude était d'effectuer un travail de recensement des sites intéressants afin d'aider les porteurs de projets de l'espace test dans leur recherche de commercialisation.

Ce guide est maintenant disponible sur le site de Bio Ariège-Garonne (section Produire Bio – Accompagnement technique – Maraîchage – information filière, ou directement sur le lien <https://www.bio-ariège-garonne.fr/article/informations-filieres-2>). Par définition, une étude de débouchés se fait à un « instant T » et les informations que vous lirez dans ce guide sont éphémères et en constante évolution.

Vous y trouverez un **panorama assez large de contacts d'acteurs du territoire susceptibles d'acheter** des légumes biologiques, sous forme d'une carte en ligne, avec notamment les coordonnées de 7 catégories d'acteurs : magasins spécialisés bio, commerces proposant des produits locaux, plateformes logistiques et commerciales, outils de transformation, restaurants commerciaux, MIN (Marché d'Intérêt National), grossistes et primeurs.

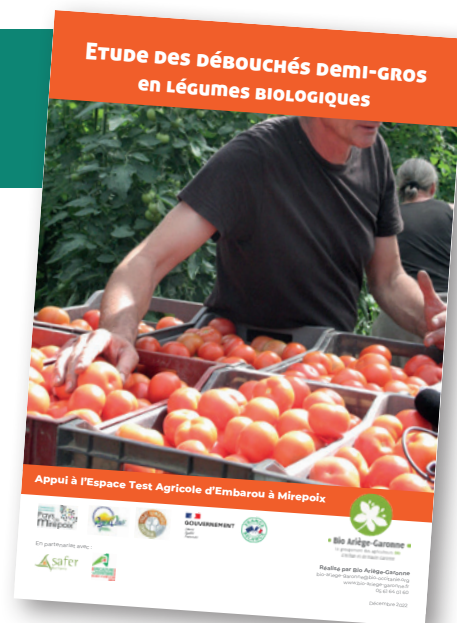
Pour aller plus loin sur les débouchés potentiels, un **recueil de fiches plus détaillées** a été rédigé pour 18 acteurs-acheteurs afin de **décrire leur fonctionnement et leurs besoins** de manière plus précise.

De plus, pour que ce guide puisse vous servir de **boîte à outils** dans votre création d'activité, nous l'avons agrémenté de **rappels de définitions, de données chiffrées et de liens vers des documents ressources plus complets**. Nous avons également relayé un fonds documentaire pour vous aider à préparer votre commercialisation et vous placer dans une posture de vente et pas seulement d'attente d'achat.

Enfin, nous avons cherché à valoriser la spécificité de notre association de producteurs en nous appuyant sur des **témoignages de maraîchers qui nous ont fait part de leur expérience pratique**.

Nous adressons nos remerciements à tous les gérants de magasins, responsables de rayon et autres acteurs-acheteurs pour avoir répondu à nos questions. Un grand merci également aux maraîchers qui nous ont partagé leur expérience et aux collègues des autres groupements bios d'Occitanie qui ont mutualisé leurs informations.

Lucile Chavanieau



Quels sont vos besoins en commercialisation ?

À la suite des diverses crises sanitaires, inflationnistes et la guerre en Ukraine, les consommateurs font des choix dans leur budget alimentaire et fragmentent de plus en plus leurs achats selon le bénéfice de chaque circuit. On observe une chute de la consommation alimentaire de 2,28 % ainsi qu'une baisse des fréquentations des points de vente d'alimentation (bio et non-bio). Bio Ariège-Garonne peut accompagner l'émergence de filières bio et locales. Pour cela, **nous avons besoin de vos retours terrains (à envoyer par mail à delphine.da-costa@bio-occitanie.org)**. Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre processus de commercialisation ? Quels sont vos besoins ? Et bien entendu, des retours d'expériences positives sont aussi les bienvenues !

AGENDA

BIODIVERSITÉ FONCTIONNELLE EN MARAÎCHAGE

Mercredi 27 septembre 2023
Intervenant : Jérôme LAMBION

ÉCHANGE AUTOUR DES CHOIX VARIÉTAUX

Lundi 16 octobre 2023
Animatrice : Lucile Chavanieau

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES TAUPES ET LES CAMPAGNOLS

Mardi 31 octobre 2023
Intervenant : Alain ROBERT

GESTES ET POSTURES

Mercredi 8 novembre 2023 à Aureville (31320)
Intervenant : Sylvain BLONDEAU



Nos publications :

Étude des débouchés demi-gros en légumes biologique, en appui à l'Espace Test Agricole d'Embarou à Mirepoix.
<https://www.bio-ariège-garonne.fr/article/informations-filieres-2>

RENCONTRES « OGM, RENFORÇONS LA RÉSISTANCE »



La FNAB organise avec le collectif Objectif Zéro OGM deux jours sur les OGM et NGT, à Poitiers les 23 et 24 septembre. Historique, réglementation et déréglementation, accaparement du vivant via les brevets, etc seront au programme des conférences, tables rondes et débats. Programme complet & informations pratiques à retrouver sur www.fnab.org

Notre programme de FORMATIONS ET RENCONTRES TECHNIQUES vient de sortir

Vous y retrouverez toutes les dates pour l'automne-hiver 2023-2024 sur l'ensemble des thématiques : maraîchage, fruits, PPAM, cultures et fourrages, élevage. . .

Vous le recevrez directement dans votre boîte aux lettres ou pourrez le consulter en ligne sur : <https://www.bio-ariege-garonne.fr/article/nos-formations>



Pensez à adhérer, bulletin ci-joint ou sur www.bio-ariege-garonne.fr

Antenne CIVAM Bio 09 : 6 route de Nescus - 09240 La Bastide de Sérou - Tél. : 05 61 64 01 60

Antenne ERABLES 31 : 21 rue de la République - 31270 Frouzins - Tél. : 05 34 47 13 04

bio-ariege-garonne@bio-occitanie.org

Corinne AMBLARD, chargée de mission « Viandes et lait », corinne.amblard@bio-occitanie.org, 06 49 23 24 33

Cécile CLUZET, chargée de mission « Conversion, santé animale, prairies et PPAM », cecile.cluzet@bio-occitanie.org, 06 11 81 64 95

Lucile CHAVANIEU, remplacement temporaire de Delphine DA COSTA, chargée de mission « Maraîchage et arboriculture », delphine.da-costa@bio-occitanie.org, 06 49 23 24 44

Alexia GARRIDO, chargée de mission « Grandes cultures », alexia.garrido@bio-occitanie.org, 06 34 08 21 57

Magali RUELLO, chargée de mission « Projets alimentaires territoriaux », magali.ruello@bio-occitanie.org, 07 50 80 99 26

Marie SIBERTIN-BLANC, chargée de mission « Projets alimentaires territoriaux », marie.sibertin-blanc@bio-occitanie.org, 06 45 35 11 23

Ludwine LAURETTE, chargée de mission « Projets Restauration Collective », ludwine.laurette@bio-occitanie.org, 05 34 47 13 04

Constance MALARD, animatrice « Alimentation et territoires/Communication », constance.malard@bio-occitanie.org, 06 27 51 43 72

Jean-Pierre BROSSET, responsable administratif et financier, jean.brosset@bio-occitanie.org, 06 25 81 78 21

Estelle GEORGE, directrice, estelle.george@bio-occitanie.org, 06 49 20 47 70

Priscilla VICTOR, comptabilité, priscilla.victor@bio-occitanie.org

La Feuille Bio Ariège-Garonne, lettre d'information diffusée et éditée par Bio Ariège-Garonne (CIVAM Bio 09 / ERABLES 31)

Directeur de la publication : Ismaël Wyon - Ont participé à la rédaction : Corinne Amblard, Celia Aubry, Lucile Chavanieu, Cécile Cluzet, Mathias Chevillon, Tom Fleurantin, Alexia Garrido, Estelle George, Ludwine Laurette, Constance Malard, Magali Ruello, Marie Sibertin-Blanc.

Crédit photos : Bio Ariège-Garonne

Mise en page : Odile Maury - Impression : NOVASCOP - 09000 Foix - 05 61 65 14 64

Cette Feuille Bio est réalisée grâce au soutien de :

